



Commune Ancourteville sur Héricourt

Informations à la population

FÉVRIER 2021

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du vendredi 5 février 2021

Début de séance 20h00

Sont présents:

Mme le maire: Mme **LEGRAS** Magalie,

Mme la première adjointe: Mme **GUEVILLE** Alexandra,

Mmes et Mrs les conseillers municipaux: Mr **AUDRAN** Cédric, Mr **LEROUX** Arnaud, Mme **BASILLE** Elsa, Mr **HAVARD** Joachim, Mme **AVENEL** Catherine, Mr **MARTIN** Nicolas, Mme **SAUTREUIL** Cécile.

ABSENTS EXCUSES :

Mr le 2ème adjoint: Mr **TERRIER** Mathieu,

Mme **VILLENAVE-CHASSET** Johanna

ABSENT :

Secrétaire de séance : Alexandra GUEVILLE

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et approuvé sans remarque.

L'adjudante VITONNI de la Brigade de Gendarmerie d'Héricourt en Caux est venue présenter le dispositif de la PSQ (Police de Sécurité du Quotidien).

RIFSEEP

La délibération du 6.5.2020 du 13/11/2020 a soulevé des remarques auprès du contrôle de légalité. Ainsi la délibération est de nouveau proposée au conseil municipal avec les modifications suivantes apportées :

- Retrait de la mention du Décret n° 2014-513 du 20 mai 2014
- Retrait des grades non existants sur la collectivité, ainsi les plafonds indiqués concernent systématiquement la collectivité.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette nouvelle délibération.

DEFENSE INCENDIE LOTISSEMENT DU CATELET

Madame le Maire rappelle au conseil municipal l'adhésion au groupement de commande d'équipement de Défense Incendie du Syndicat du Caux Central. Par le biais de cette convention la municipalité a saisie en décembre 2019 le syndicat du Caux Central afin de participer au marché subséquent n°3 pour l'équipement en défense incendie du lotissement du Catelet. Le projet initial prévoyait la pose d'un tuyau d'aspiration relié au bassin du lotissement du Catelet. Les demandes de subventions ont ainsi été établies pour ce projet d'un montant de 4 180 € HT.

Après une nouvelle consultation des services du Syndicat des Bassins Versants il a été précisé que le bassin prévu initialement avait fonction d'infiltration et qu'il ne pouvait être utilisé pour la pose d'un tuyau d'aspiration.

La pose d'une citerne enterrée a alors été étudiée par le syndicat du Caux Central. Le nouveau devis s'élève à 39 940€ HT.

Madame le Maire propose alors d'annuler la précédente demande de subvention et de renouveler des demandes de subvention avec les nouveaux devis.

Au préalable une autre demande de devis a été faite auprès de l'entreprise TUBAO afin d'avoir un comparatif. Ceux-ci ont proposé une autre façon d'implanter la citerne incendie et les deux solutions doivent être étudiées.

Il est précisé que les raccordements des réserves sont à la charge de la commune.

Madame le Maire précise que le commencement des travaux ne sera déclenché qu'à réception des validations de complétude des demandes de subvention.

Le conseil municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité :

- L'annulation des demandes de subvention accordées par le département, la DETR et le fond de concours de la CCCA pour un montant subventionnable de 4 180€ HT
- La demande de subvention auprès de la DETR, du Département et de la CCCA pour un montant subventionnable de 39 940 € HT
- L'attente d'avis technique supplémentaire pour validation du devis

EQUIPEMENT CUISINE SALLE ANDRE CANU

Mme Alexandra GUEVILLE, 1^{ère} adjointe au Maire, présente au conseil municipal les devis reçus pour le changement des équipements de la cuisine de la Salle André CANU.

Les équipements à changer sont le four, le lave-vaisselle et les armoires de stockage de la vaisselle.

Pour chaque équipement 3 entreprises ont été consultées :

- GIFEC
- LS FROID
- BONNET THIRODE

Le conseil municipal préconise de se fournir chez le même fournisseur pour les 3 équipements afin d'avoir une cohérence entre les équipements et de pouvoir davantage négocier les tarifs.

Le four ne fonctionnant plus il est préférable de le changer cette année et de changer le lave-vaisselle en 2022.

Cependant, le conseil municipal souhaite valider la commande cette année des 3 équipements mais de le financer sur 2 ans.

Ainsi le four et l'armoire seront achetés en 2021, le lave-vaisselle sera précommandé en 2021 mais l'achat ne sera validé qu'en 2022.

Les devis validés sont ceux de Bonnet Thirode pour un montant de :

- Four : 3 872 € HT
- Lave-vaisselle : 2 827 € HT
- Armoire : 2 093€ HT

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette décision.

PLANTATION DES ARBRES

Madame le Maire rappelle les faits de vol des arbres fruitiers qui se sont déroulés au printemps 2020.

11 arbres ont été volés et 2 casés. Il est proposé de remplacer ces arbres par de nouveaux arbres.

Ces remplacements auront lieu en même temps que la plantation des arbres pour les bébés de 2020 (plus 1 de 2019) soit 6 arbres au total.

La mairie se charge de prendre contact avec la pépinière LECUYER afin de savoir s'ils ont en stocks les arbres nécessaires.

Nicolas MARTIN se charge de passer la commande.

CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS

Madame le Maire rappelle que le projet de la municipalité avait proposé la mise en place d'un Conseil Municipal pour enfants.

Le CME n'est qu'à l'Etat de Projet mais il faut désigner des volontaires pour encadrer. Mme Alexandra GUEVILLE, M. Nicolas MARTIN et Mme Catherine AVENEL se proposent afin de réfléchir à la mise en place d'un groupe. Les enfants qui s'étaient proposés initialement seront recontactés.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire interroge le Conseil Municipal sur

- Au vu du nouveau règlement de la salle il est nécessaire de définir le planning des manifestations communales pour 2022. Ainsi le planning est établi comme suit :
 - Vœux : 16 janvier 2022
 - Plantations arbres : 20 mars 2022 (salle annexe)
 - Repas communal : 12 mars 2022
 - Fête des parents : 12 juin 2022
 - Barbecue du CCAS : A définir par la commission CCAS
 - Repas CCAS : A définir par la commission CCAS
 - Noël communal : 04 décembre 2022
- Madame le Maire informe qu'un courrier a été fait aux propriétaires de l'habitation jouxtant l'ancienne cour de l'école car ils garaient leur véhicule dans la cour sans autorisation. Après leur visite ils ont rappelé qu'une demande avait été faite afin d'avoir un accès de leur terrain dans l'ancienne cour de l'école et qu'elle avait été refusée par l'ancienne municipalité. Le conseil municipal est en attente d'une nouvelle demande pour pouvoir se prononcer.

- Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la demande de Festi'Village d'occuper la cour de l'école pour leur fête de la musique et de disposer de la cuisine de la salle des fêtes pour la même occasion. Il est soulevé le problème des nuisances pour la locataire du logement si la manifestation se déroulait dans l'ancienne cour. Le conseil municipal précise que la salle André CANU peut être mise à disposition et que les extérieurs pourront être utilisés au même titre que la cour de l'école. Madame le Maire apportera cette réponse à Festi'village.
- Monsieur AUDRAN demande ce qu'il advient des buttes de terre sur le terrain de jeux. Il avait été conclu qu'elles devaient être rasées afin de faciliter l'entretien du terrain étant donné que personne ne les utilise. Le conseil municipal valide de nouveau ces travaux et charge Madame le Maire de la mise en œuvre.
- Une réflexion est à mener sur l'utilisation du zéro phyto dans le cimetière.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que

- La commission Travaux et Electrifications de la CCCA s'est réunie. La commune a effectué la demande pour 3 tranches d'éclairage public : chemin du bois / rue de la fosse Clochon, rue du stade/ route du catelet, Mont Hélin / rue des champs. M. Coufourier va dénombrer le nombre d'habitations concernées par chaque projet et la commission statuera ensuite sur le lancement des études ou non. Par ailleurs, à la demande de la commune, la CCCA va étudier la réfection du parking de la salle des fêtes et l'aménagement du parking enherbé.
- La commission sécurité de la Salle André Canu est passée. Quelques remarques ont été faites notamment sur l'absence de téléphone. Par ailleurs un contrôle de la VMC et de la Hotte sont à programmer. Enfin les chaises sont à stocker dans un endroit fermé.
- Les CU demandés pour des lots à bâtir rue du village ont été refusés pour l'absence de DECI et l'étalement urbain d'une part et l'impact de cavité souterraine d'autre part.
- Madame Le Maire, Mme Alexandra GUÉVILLE et Madame Catherine AVENEL se sont chargées de distribuer les cartes de vœux et calendriers. La majorité de la population a pu être rencontrée à cette occasion.
- Les bulletins municipaux 2021 ont été distribués fin janvier 2021.
- La CCCA a lancé un dispositif de bons d'achats solidaires. Chaque foyer recevra 2 fois 15€ en bons d'achat à utiliser dans les commerces ayant été fermés durant les confinements. Ils seront distribués à la population courant février.
- Madame le Maire a été contacté par M. ACHER durant la période des fêtes car le talus longeant le chemin de la Hêtraie s'effondrait. Ce talus avait été modifié lors des travaux d'enfouissement des réseaux. Après avoir reçu sur place l'entreprise Garzcynski, les travaux devront avoir lieu le 09 février afin de renforcer le talus.

La séance est levée à 23h05

RAPPEL:

L'application PanneauPocket a été mise en place, il vous suffit de télécharger la nouvelle application sur vos Smartphones, l'application se nomme Panneapocket, il faut chercher la commune d'Ancourteville-sur-Héricourt.

Si vous souhaitez recevoir les messages de la commune, il faut cliquer sur le cœur qui se trouve à côté du nom de la commune, à chaque nouveau message de la commune, vous le recevrez également.

Voici le logo de l'application:

